



**Compte-rendu**  
Conseil municipal extraordinaire  
Lundi 15 juin 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le lundi 15 juin, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Hostens, Gironde, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, Maire de Hostens.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Gilles BONNET, Johana DJUKANOVIC, Philippes BORDES, Maëva ROUMILLY, Cindy BACUS, Michael LAPRIE, Céline DUBOS, Aurélie MICHAU, Ludivine CNOPS, Sylvain MARTIN, Justine DUPUCH, Cédric RÉ, Sandrine LANGLET

Procurations de Xavier VILLAIN	à	Cindy BACUS
Florent ROUMILLY	à	Maëva ROUMILLY
Aurélien CAMPET	à	Philippe BORDES
Christel LOPEZ	à	Sylvain MARTIN
Myriam HELIE	à	Cédric RÉ

Ces personnes étant absentes et excusées ainsi que Alexandre BUTON

**1. 2026065 - DELIBERATION AFFAIRE HOSTENS-DESPUJOLS EN VUE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'affaire Hostens/Despujols, a nécessité l'intervention d'un avocat, Maître RUFFIE, pour l'ensemble des démarches juridiques.

En effet, les consorts Despujols en date du 15 juillet 2023, propriétaires indivis de plusieurs parcelles ont saisi le Tribunal Administratif de Bordeaux aux fins de faire cesser l'emprise irrégulière de canalisations sur leur fonds, par la commune de Hostens.

L'ancien protocole proposait le versement du montant de 6 822.00 euros au titre d'indemnité forfaitaire correspondant au remboursement des frais d'avocat des consorts Despujols en contrepartie de la renonciation de poursuites envers la commune, ni aucun recours.

Depuis la nouvelle version du protocole, les consorts Despujols acceptent que soit mises en œuvre, par acte authentique, deux servitudes actives perpétuelles conventionnelles au profit de la Commune d'Hostens. Les consorts Despujols seront indemnisés à hauteur de 1 000 € par servitude, soit au total 2000€, qui viennent donc se rajouter aux 6822.00 euros de l'ancien protocole.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :***

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la transaction d'un montant de 8 822.00 euros avec les consorts Despujols telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte consécutif (acte notarié et autres)
- D'approuver la prise en charge des frais notariés par la commune de Hostens conformément au protocole d'accord de l'affaire Despujols.



**Compte-rendu**  
Conseil municipal extraordinaire  
Lundi 15 juin 2026 à 18h30

Nombre de voix : 18 POUR  
Nombre de voix : 0 CONTRE  
Nombre de voix : 0 ABSTENTION

**2. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe qu'avant les vacances devront se tenir un conseil municipal et une réunion publique sur le budget et les actions sur les 100 premiers jours de mandat. Les dates retenues sont :

. 25 ou 26 juin 2026 et les 02 ou 3 juillet 2026

A déterminer au plus vite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,

Céline Dubos